

## **REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOS "COSTUMES DE VENISE 2019 "**

### **Article 1 : Objet du Concours**

Les Jardins d'Annevoie organisent **les 8, 9, et 10 juin inclus**, un concours intitulé : "les Costumés de Venise aux Jardins d'Annevoie".

Attention, ce concours n'aura **pas lieu** sur notre page Facebook !

### **Article 2 : Conditions de participation**

Les conditions de participation peuvent être consultées sur l'adresse du site des jardins d'Annevoie rubrique « évènement ».

Le Concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus.

La participation au concours est gratuite.

### **Article 3 : Conditions d'inscription**

Pour pouvoir s'inscrire et valider sa participation au concours, il y a lieu de suivre la procédure suivante :

- a. Envoyer **UNE SEULE** photo à l'adresse email suivante : **venise.annevoie@outlook.be**
- b. Poster votre photo avec la mention "concours costumés de Venise 19"
- c. La photo doit être impérativement prise entre **le 8 et le 10 juin 2019**
- d. Dans le site des Jardins d'Annevoie, et pendant les heures d'ouvertures du site : 9H30 à 18H30 (samedi et dimanche) et entre 9H30 et 17h30 (lundi).

Le concours sera clôturé le mercredi 10 juillet 2019.

### **Article 4 : Conditions relatives aux photos**

1. Les photos récoltées seront éligibles uniquement par le Jury des Jardins.
2. Ce jury composé de 3 collaborateurs des Jardins d'Annevoie choisira les 5 meilleures photos (les plus originales, celles qui sont en adéquation avec les Jardins).
3. Les personnes qui gagneront le concours acceptent que leur photo, puisse éventuellement être utilisée comme base de modèle d'affiches (flyers- panneaux) pour la saison 2020 ou suivantes.
4. Une SEULE photo par participant ! Cette photo doit, de préférence, montrer au moins un élément des Jardins d'Annevoie afin que le lieu soit reconnaissable (ex. les jardins eux-mêmes, une cascade, une statue, etc.)
5. Les photos ne devront pas avoir été copiées ou inspirées d'une création d'un tiers, notamment depuis un autre site internet.

## **Article 5 : Prix & Gagnants**

Le résultat du concours avec la liste des Gagnants sera annoncé sur le site internet des Jardins d'Annevoie au plus tard le 25 juillet 2019. Chaque gagnant du concours sera également averti par un message privé.

Les gagnants pourront, dès le 25 juillet, enlever leur prix à l'accueil du site des Jardins d'Annevoie, situé au 37 rue des Jardins d'Annevoie, 5537 Annevoie. Tous les jours entre 9H30 et 17H30.

Aucun prix ne sera envoyé par courrier postal.

En cas de perte du prix après que l'organisateur l'ait remis au porteur, le prix sera supposé remis au gagnant et aucun autre prix ne pourra lui être attribué.

Les prix seront attribués à chaque gagnant en nature. Ils ne peuvent être cédés à un tiers ni échangés contre de l'argent.

**Le Premier prix : une nuit gratuite pour deux personnes, avec petit-déjeuner et accès gratuit à la piscine et au sauna de l'hôtel « les jardins de la Molignée »**

**Le Deuxième prix : un abonnement d'un an au magazine Paris-Match**

**Le Troisième prix : un abonnement d'une durée de 3 mois à l'Avenir en version numérique**

**(valeur 56.99eur)**

**Le Quatrième prix : un bon d'une valeur de 40,- € pour un repas (hors boissons) au restaurant BOCOW, situé sur le site des Jardins d'Annevoie. Bon à présenter avant la commande du repas, et durant la saison 2019**

**Le Cinquième prix : un abonnement gratuit de un an, valable pour deux personnes Aux Jardins d'Annevoie (valeur 50,- €)**

## **Article 6 : Droit d'auteur**

Le participant doit être l'auteur de la photo publiée. Il s'engage en conséquence à tenir l'organisateur indemne contre toute action généralement quelconque de tiers prétendant disposer de droits sur les photos. Chaque participant cède gratuitement aux Jardins d'Annevoie, pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur, sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, l'ensemble des droits d'auteur et droits voisins portant sur les photos dans le cadre du concours, notamment tous droits de reproduction, de représentations, de communication au public, de diffusion, de distribution et d'adaptation, sur tout mode d'exploitation, sur tous support de connus et à venir. Ces photos permettront aux Jardins d'Annevoie (domaine historique du château et des jardins d'Annevoie) d'exploiter – s'il le souhaite – les dites photos à des fins de communications tant externes qu'internes, à titre gratuit, promotionnel, publicitaire, commercial et lucratif, notamment par la commercialisation de produits, pour toute exploitation sur tout support de communication (notamment sur les sites internet, Twitter, Facebook ou Instagram) sans que cette utilisation et/ou exploitations des photos puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Chaque participant au concours autorise que sa photo soit publiée sur les supports visés ci-dessus.

### **Article 7 : Organisateur**

Le concours est organisé par les Jardins d'Annevoie, (domaine historique du Château et des jardins d'Annevoie) ayant son siège social drève des Hayettes, 1 et son siège d'exploitation rue des jardins d'Annevoie 37 à 5537 Annevoie

### **Article 8 : Droit applicable et litige**

Le présent règlement est expressément régi par le droit Belge ; Tous différends auxquels le présent règlement pourrait donner lieu, notamment en qui concerne sa validité, son interprétation et/ou son exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Dinant faisant application de la loi belge.